

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 MAI 2012

Présents : Michel JERDELET, Dominique DA SILVA, Monique TOMADON, Marie Christine POCHET, Annie POLTANI, Cédric GRIVET, Didier CHAPUIS, Patrick PERRIER DAVID

Absent excusé et représenté : Daniel BRIQUE (Pouvoir à Dominique DA SILVA)

Absents excusés : Gilles MARQUET, Gérard BELLINA,

Secrétaire de séance : Marie Christine POCHET

Le compte rendu de la séance précédente du 12 mars 2012 est approuvé.

1 – Informations diverses

Documents

Réunions passées : le tableau a été remis avec la convocation

2 – Travaux d'entretien et d'investissement

Réseaux : demande du Président du SIVU Valserine Crêt d'Eau (pose d'une conduite lors des travaux de transport d'effluents).

Voirie : appel d'offres bi-couches route des Essarons et point à temps : l'entreprise Eiffage est retenue. Travaux à réaliser avant fin juin

Bâtiments

- Salle polyvalente : remplacement de deux réfrigérateur et de la cuisinière à gaz (sécurité) : 4300€ HT. Attente pose portes (entr GRIVET). Relance architecte BAILLET.

- Epicerie : rénovation peinture en cours

- Salle de classe à l'EHPAD : dossier en cours avec le SDIS, DDT et sous commission accessibilité pour changement de destination de l'ERP.

3 – Réhabilitation et réhaussement de l'ancienne cure

Après avoir rappelé au conseil municipal la délibération du 20 février 2012 approuvant l'Avant Projet Définitif pour les travaux de réhabilitation et le rehaussement, le maire expose que des aides sont possibles au travers de l'appel à projet Deffibat 2012 (travaux de rénovation énergétiques), ainsi que dans le cadre de la programmation Parc Naturel (approvisionnement en bois-construction par la commune).

le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'Appel à projet Deffibat 2012 afin de solliciter une aide de l'ADEME - Région Rhône-Alpes et à solliciter une aide de la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la programmation Parc 2012 et la mise en œuvre d'un approvisionnement bois par la commune pour le projet, et approuve le plan de financement proposé.

4 – Subvention du SDIS pour acquisition de divers équipements de Sapeurs pompiers

Suite à la circulaire du 19 mars du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain, et à l'inscription de crédits nécessaires au budget primitif 2011, le conseil municipal autorise le Maire à solliciter pour l'année 2011 une aide financière auprès du SDIS de

l'Ain pour l'acquisition de matériels de protection et de sauvetage, d'équipements de protection de la personne

Le plafond de subvention 2012 fixé par délibération du conseil d'administration et indexé sur le coût d'achat hors taxe des matériels listés par le SDIS est de :

- 20 % pour les matériels courants
- 30 % pour les défibrillateurs, la signalisation des véhicules et le matériel de transmission de l'alerte,
- 60 % pour les équipements de protection individuelle (EPI)

5 – Renégociation contrat assurance collective statutaire

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Centre de Gestion de l'Ain a conclu en 2005 (application en 2006) pour le compte des collectivités, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la présente loi.

Ces contrats arrivant à leur terme, le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'étudier l'opportunité de conclure un contrat d'assurance pour la garantie de ses risques statutaires, et de donner mandat au Président du Centre de gestion de l'Ain pour la consultation des différents prestataires potentiels, la conclusion le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires et l'information des collectivités sur les caractéristiques du nouveau contrat-groupe.

6 – Règlement du four de La Mulaz

Le projet de règlement d'utilisation du four de La Mulaz prévoyant entre autres la mise à disposition de l'installation aux habitants et associations de la commune, la remise d'une attestation de responsabilité civile, ainsi que d'une caution fixée à 150 € est acceptée par le conseil municipal.

Un achat de matériel supplémentaire sera effectué.

7 – Remboursement des frais de chauffage de l'appartement de l'école

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de fixer le montant du remboursement des frais de chauffage à 540 euros pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 30 juin 2012 et autorise le Maire à signer les documents comptables relatifs au recouvrement de cette somme.

8 – Rapport des services de l'eau et de l'assainissement 2011

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les rapports annuels sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement sont présentés à l'assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport annuel sur le service de l'eau potable et le rapport annuel sur le service de l'assainissement pour l'année 2011.

9 – Urbanisme

Déclarations préalables

- 006	Rue 3 rochers	Parcelle AB 49 (abri à bois)	Refusé
- 007	Route des Essarons	Parcelle ZC 207 (agr garage)	A l'instruction
- 008	Rue du Crêt d'Eau	Changement destination ERP	A l'instruction

Déclarations d'intention d'aliéner

Vente Chataigneau – Raymond, vente Trillat – Kolodzynski / Francisco, vente Tomadon / Girod : le conseil municipal ne fait pas valoir pour ces trois ventes son droit de préemption.

10 – DIVERS

Secourisme : relance de l'information auprès de la population

Compensation Franco genevoise : courriers concernant la nouvelle répartition de la CFG

Epreuves sportives

Rallye Ain Jura	26/05/2012
La léazienne	03/07/2012
Confortable Race	14 au 16/07/2012

Séance levée à 19 h 45

Le Maire

Michel JERDELET